



COMMUNE DE MASSONGY
Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
Reçu en préfecture le 06/04/2018
Affiché le 05/04/2018
ID : 074-217401710-20180329-D2018_025-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 mars 2018 à vingt heures du Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le mars 2018 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de M. François ROULLARD, Maire.

Présents : François ROULLARD, Julien TEIXEIRA, David ABBEDECAROUX, Muriel ARTIQUE, Denise EVRARD, Christelle PORTIER, Delphine MIGLIERINA, Henri-Pierre SIMON, Jacques FONTAINE.

Absents excusés : Nicolas BURLET (a donné pouvoir à François ROULLARD),

Absents : Alexandre VUARCHEX, Johan MENAIS.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9 ; en exercice : 12 ; ayant délibéré : 10

Secrétaire de séance : Christelle PORTIER

N°2018-025 : ARRET DU PLU DE CHENS SUR LEMAN : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION

Un avis est demandé à la commune de Massongy sur le projet de révision du PLU de Chens sur Léman conformément à la réglementation en vigueur. La Commune est limitrophe avec la commune de Chens-sur-Léman pour une petite partie de territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Donne un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chens-sur-Léman

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,
François ROULLARD
Po Le Premier Adjoint,
Julien TEIXEIRA



Publiée le : 05/04/2018

Transmise au Représentant de l'État le : 06/04/2018

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.